

**PÔLE  
D'ÉQUILIBRE  
TERRITORIAL ET  
RURAL (PETR)  
DU PAYS DE  
LANGRES**

**GROUPE  
D'ACTION LOCAL  
DU PAYS DE  
LANGRES**

**Compte-rendu du Comité de Programmation LEADER  
Mercredi 20 décembre 2017 – 18h**

**Personnes présentes :**

<b>Collège des élus</b>		
<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants avec voix délibérative</b>	<b>Membres suppléants sans voix délibérative</b>
Dominique THIEBAUD (PETR du Pays de Langres, Dominique THIEBAUD (Communauté de Communes du Grand Langres), Francis GROSJEAN (Communautés de Communes du Grand Langres), Pierre GARIOT (Ville de Langres), Benoit PERRIN (Communauté de communes des Savoir Faire), Sylvie BAUDOT (Communauté de communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais),	Nicolas THOMASSIN (Communauté de Communes du Grand Langres)	
<b>6 membres</b>	<b>1 membre</b>	<b>0 membre</b>

<b>Collège société civile</b>		
<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants avec voix délibérative</b>	<b>Membres suppléants sans voix délibérative</b>
Philippe CHANCLU (CDT – Mélanges improbables), Dominique CAMBURET (CDT – LA GARE), Etienne PERROT (CDT – Tinta'Mars), Claude PIQUARD (CDT – Défis), Marie-France APTEL (CDT – Communauté de Communes du Grand Langres), Guy DURANTET (CDT – Communauté de Communes du Grand Langres), Jean-Pierre HURSON (CDT-Habitant), Philippe GILLOT (CDT-Habitant), Marie-Agnès CATHELAIN (CDT-Habitant), Yves DOUCEY (Président du CDT)	Alexandra JACQUOT –CDT- Syndicat Fromage de Langres)	Sébastien ZENDER (CDT – Actisud 52), Vincelette COMMERCON (CDT – Habitante), Jean-Philippe LECOQ (CDT-Chien à plumes)
<b>10 membres</b>	<b>1 membre</b>	<b>3 membres</b>

**En présence de :** Aline RAILLARD (Chargée de mission LEADER), Karine HURSON (gestionnaire LEADER).

**Personnes excusées :** Charles GUENE (Ville Le Montsaigeonnais), Jean-Pierre GARNIER (Ville de Chalindrey), Dominique RICHARD-BRICE (Communauté de communes des Savoir Faire), Christine LIVENAIIS-PERROT (CDT – Fédération ADMR), Josiane MOILLERON (CDT – Ecole de Vannerie), Charlette TOURNIER (CDT – Habitante).

Le double quorum est atteint :

Quorum 1 (au moins 50% des membres ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance) : 16 titulaires et 2 suppléants, soit 18 membres sur 24

Quorum 2 (au moins 50% des membres votant lors de la séance appartiennent au collège privé) : 10 titulaires et 1 suppléant, soit 11 membres sur 14

## Introduction

Dominique THIEBAUD, Président du GAL, remercie l'ensemble des participants. Il précise à l'assemblée que ce Comité doit permettre de sélectionner les premiers dossiers LEADER.

Il rappelle l'ordre du jour :

- informations générales,
- dossiers à l'étude,
- questions diverses.

## 1/ Informations générales

Suite à la démission de Monsieur Charles GUENE, notification du nouveau Président du PETR du Pays de Langres, Monsieur Dominique THIEBAUD.

### DESIGNATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION :

Notification des nouveaux membres dans la convention tripartite GAL / AG (Autorité de gestion) / et l'Organisme Payeur (OP).

- Collège élus :

Collège élus titulaire		Collège élus suppléant	
Prénom - NOM	Structure	Prénom - NOM	Structure
Dominique THIEBAUD	Président du PETR	Marie-José RUEL	Représentante du PETR
Francis GROSJEAN	Représentant de la CC du Grand Langres	Jacky MAUGRAS	Représentant de la CC du Grand Langres
Dominique THIEBAUD	Représentant de la CC du Grand Langres	Marie-José Ruel	Représentant de la CC du Grand Langres
François GUENIOT	Représentant de la CC du Grand Langres	Nicolas THOMASSIN	Représentant de la CC du Grand Langres
Pierre GARIOT	Représentant de la Ville de Langres	Marie-Pierre ASDRUBAL	Représentante de la Ville de Langres
Benoît PERRIN	Représentant de la CC des Savoir Faire	Bruno MIQUEE	Représentant de la CC des Savoir Faire
Dominique RICHARD-BRICE	Représentant de la CC des Savoir Faire	Corinne DARET	Représentant de la CC des Savoir Faire
Jean-Pierre GARNIER	Représentant de la Ville de Chalindrey	Jean-Yves PROVILLARD	Représentant de la Ville de Chalindrey
Sylvie BAUDOT	Représentante de la CC AVM	Gilles GOISET	Représentant de la CC AVM
Charles GUENE	Représentant du Montsaigeonnais	Patrick VARNEY	Représentant du Montsaigeonnais

- Collège Société Civile :

Collège société civile Titulaire	Collège société civile suppléant
Prénom - NOM	Prénom - NOM
Evelyne THIEBAUT	Guy COLLIER
Christine LIVENAIS PERROT	Christian OTT
Philippe CHANCLU	Bernadette BOUARD
Dominique CAMBURET	Sébastien ZENDER
Etienne PERROT	Philippe VIGNOT
Claude PIQUART	Christophe JOBARD
Josiane MOILLERON	Alexandra JACQUOT
Marie-France APTEL	Adeline LENOIR
Guy DURANTET	Sophie THIRIOT
Charlette TOURNIER	François MERCEY
Jean-Pierre HURSON	Jean-Pierre BRUNSEAUX
Philippe GILLOT	Jean COTE
Marie-Agnès CATHELAIN	Vincelette COMMERCON
Yves DOUCEY	Jean-Philippe LECOQ

**Délibération**

*Après en avoir voté, le Comité valide à l'unanimité les changements présentés*

Notification du changement de nom de la « Communauté de Communes du Pays de Chalindrey, de Vannier Amance et de la Région de Bourbonnes-les-Bains » en « Communauté de Communes des Savoir Faire ».

	Nom de la commune	N° INSEE	Nombre d'habitants (INSEE 2012)	EPCI
1	Aigremont	52002	22	CC des Savoir Faire
2	Andilly-en-Bassigny	52009	116	CC du Grand Langres
3	Anrosey	52013	146	CC des Savoir Faire
4	Aprey	52014	187	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
5	Arbigny-sous-Varennes	52015	89	CC des Savoir Faire
6	Arbot	52016	69	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
7	Auberive	52023	191	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
8	Aujeurres	52027	79	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
9	Aulnoy-sur-Aube	52028	54	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
10	Avrecourt	52033	137	CC du Grand Langres
11	Baissey	52035	199	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
12	Balesmes-sur-Marne / Saints Geosmes	52449	246	CC du Grand Langres
13	Bannes	52037	401	CC du Grand Langres
14	Bay-sur-Aube	52040	49	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
15	Beauchemin	52042	101	CC du Grand Langres
16	Belmont	52043	47	CC des Savoir Faire
17	Bize	52051	87	CC des Savoir Faire
18	Bonnecourt	52059	128	CC du Grand Langres
19	Bourbonne-les-Bains	52060	2172	CC des Savoir Faire
20	Bourg	52062	151	CC du Grand Langres
21	Brennes	52070	132	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
22	Buxières-lès-Clefmont	52085	23	CC du Grand Langres
23	Celles-en-Bassigny	52089	79	CC du Grand Langres
24	Celsoy	52090	112	CC des Savoir Faire
25	Chalancey	52092	106	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
26	Chalindrey	52093	2503	CC des Savoir Faire
27	Champigny-lès-Langres	52102	409	CC du Grand Langres
28	Champigny-sous-Varennes	52103	131	CC des Savoir Faire
29	Champsevraine	52083	787	CC des Savoir Faire
30	Changey	52105	295	CC du Grand Langres
31	Chanoy	52106	149	CC du Grand Langres
32	Charmes	52108	153	CC du Grand Langres
33	Chassigny	52113	224	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais

34	Chatenay-Mâcheron	52115	111	CC du Grand Langres
35	Chatenay-Vaudin	52116	60	CC du Grand Langres
36	Chaudenay	52119	311	CC des Savoir Faire
37	Chauffourt	52120	201	CC du Grand Langres
38	Choilley-Dardenay	52126	170	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
39	Choiseul	52127	92	CC du Grand Langres
40	Chézeaux	52124	72	CC des Savoir Faire
41	Clefmont	52132	216	CC du Grand Langres
42	Cohons	52134	261	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
43	Coiffy-le-Bas	52135	99	CC des Savoir Faire
44	Coiffy-le-Haut	52136	120	CC des Savoir Faire
45	Colmier-le-Bas	52137	23	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
46	Colmier-le-Haut	52138	60	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
47	Coublanc	52145	120	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
48	Courcelles-en-Montagne	52147	90	CC du Grand Langres
49	Culmont	52155	562	CC des Savoir Faire
50	Cusey	52158	269	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
51	Daillecourt	52161	84	CC du Grand Langres
52	Dammartin-sur-Meuse	52162	215	CC du Grand Langres
53	Dampierre	52163	381	CC du Grand Langres
54	Damrémont	52164	222	CC des Savoir Faire
55	Dommarien	52170	160	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
56	Enfonvelle	52185	75	CC des Savoir Faire
57	Farincourt	52195	48	CC des Savoir Faire
58	Faverolles	52196	115	CC du Grand Langres
59	Fayl-Billot	52197	1430	CC des Savoir Faire
60	Flagey	52200	89	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
61	Fresnes-sur-Apance	52208	172	CC des Savoir Faire
62	Frécourt	52207	95	CC du Grand Langres
63	Genevrières	52213	139	CC des Savoir Faire
64	Germaines	52216	31	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
65	Gilley	52223	69	CC des Savoir Faire
66	Grandchamp	52228	74	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
67	Grenant	52229	150	CC des Savoir Faire
68	Guyonvelle	52233	105	CC des Savoir Faire
69	Haute-Amance	52242	963	CC des Savoir Faire
70	Heuilley-Cotton / Villegusien-le-Lac	52239 /52529	281	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais

71	Heuilley-le-Grand	52240	203	CC des Savoir Faire
72	Humes-Jorquenay	52246	585	CC du Grand Langres
73	Is-en-Bassigny	52248	578	CC des Savoir Faire
74	Isômes	52249	159	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
75	Laferté-sur-Amance	52257	109	CC des Savoir Faire
76	Laneuveville	52264	68	CC des Savoir Faire
77	Langres	52269	7905	CC du Grand Langres
78	Larivière-Arnoncourt	52273	137	CC des Savoir Faire
79	Lavernoy	52275	89	CC du Grand Langres
80	Lavilleneuve	52277	66	CC du Grand Langres
81	Le Châtelet-sur-Meuse	52400	161	CC des Savoir Faire
82	Le Montsaigeonnais	52405	1263	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
83	Le Pailly	52374	311	CC des Savoir Faire
84	Le Val-d'Esnoms	52189	371	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
85	Lecey	52280	219	CC du Grand Langres
86	Les Loges	52290	130	CC des Savoir Faire
87	Leuchey	52285	91	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
88	Longeau-Percey	52292	738	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
89	Maizières-sur-Amance	52303	105	CC des Savoir Faire
90	Marac	52307	221	CC du Grand Langres
91	Marcilly-en-Bassigny	52311	218	CC du Grand Langres
92	Mardor	52312	67	CC du Grand Langres
93	Maâtz	52298	84	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
94	Melay	52318	283	CC des Savoir Faire
95	Montcharvot	52328	37	CC des Savoir Faire
96	Mouillon	52344	34	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
97	Neuilly-l'Évêque	52348	634	CC du Grand Langres
98	Neuveville-lès-Voisey	52350	84	CC des Savoir Faire
99	Noidant-Chatenoy	52354	88	CC des Savoir Faire
100	Noidant-le-Rocheux	52355	174	CC du Grand Langres
101	Noyers	52358	67	CC du Grand Langres
102	Ocey	52360	151	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
103	Orbigny-au-Mont	52362	145	CC du Grand Langres
104	Orbigny-au-Val	52363	96	CC du Grand Langres
105	Orcevaux	52364	115	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
106	Ormancey	52366	81	CC du Grand Langres
107	Palaiseul	52375	59	CC des Savoir Faire
108	Parnoy-en-Bassigny	52377	299	CC des Savoir Faire
109	Peigney	52380	360	CC du Grand Langres

110	Perrancey-les-Vieux-Moulins	52383	290	CC du Grand Langres
111	Perrogney-les-Fontaines	52384	114	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
112	Perrusse	52385	40	CC du Grand Langres
113	Pierremont-sur-Amance	52388	173	CC des Savoir Faire
114	Pisseloup	52390	44	CC des Savoir Faire
115	Plesnoy	52392	108	CC du Grand Langres
116	Poinsenot	52393	49	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
117	Poinson-lès-Fayl	52394	230	CC des Savoir Faire
118	Poinson-lès-Grancey	52395	54	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
119	Poiseul	52397	78	CC du Grand Langres
120	Praslay	52403	68	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
121	Pressigny	52406	199	CC des Savoir Faire
122	Rangecourt	52416	71	CC du Grand Langres
123	Rançonnières	52415	112	CC du Grand Langres
124	Rivière-les-Fosses	52425	220	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
125	Rivières-le-Bois	52424	76	CC des Savoir Faire
126	Rochetaillée	52431	157	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
127	Rolampont	52432	1570	CC du Grand Langres
128	Rouelles	52437	42	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
129	Rougeux	52438	119	CC des Savoir Faire
130	Rouvres-sur-Aube	52439	103	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
131	Saint-Broingt-le-Bois	52445	73	CC des Savoir Faire
132	Saint-Broingt-les-Fosses	52446	226	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
133	Saint-Ciergues	52447	179	CC du Grand Langres
134	Saint-Loup-sur-Aujon	52450	162	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
135	Saint-Martin-lès-Langres	52452	103	CC du Grand Langres
136	Saint-Maurice	52453	122	CC du Grand Langres
137	Saint-Vallier-sur-Marne	52457	179	CC des Savoir Faire
138	Sarrey	52461	378	CC du Grand Langres
139	Saulles	52464	52	CC des Savoir Faire
140	Saulxures	52465	127	CC du Grand Langres
141	Savigny	52467	62	CC des Savoir Faire
142	Serqueux	52470	451	CC des Savoir Faire
143	Soyers	52483	71	CC des Savoir Faire
144	Ternat	52486	57	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
145	Torcenay	52492	555	CC des Savoir Faire

146	Tornay	52493	34	CC des Savoir Faire
147	Vaillant	52499	75	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
148	Val-de-Meuse	52332	1941	CC du Grand Langres
149	Valleroy	52503	32	CC des Savoir Faire
150	Vals-des-Tilles	52094	168	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
151	Varennes-sur-Amance	52504	290	CC des Savoir Faire
152	Vauxbons	52507	59	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
153	Velles	52513	77	CC des Savoir Faire
154	Verseilles-le-Bas	52515	101	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
155	Verseilles-le-Haut	52516	50	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
156	Vesvres-sous-Chalancey	52519	50	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
157	Vicq	52520	161	CC des Savoir Faire
158	Villars-Santenoge	52526	95	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
159	Villiers-lès-Aprey	52536	44	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
160	Violot	52539	83	CC des Savoir Faire
161	Vitry-en-Montagne	52540	29	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
162	Vivey	52542	62	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
163	Voisey	52544	321	CC des Savoir Faire
164	Voisines	52545	89	CC du Grand Langres
165	Voncourt	52546	18	CC des Savoir Faire

### **Délibération**

*Après en avoir voté, le Comité valide à l'unanimité les changements présentés*

### **LE CONVENTIONNEMENT**

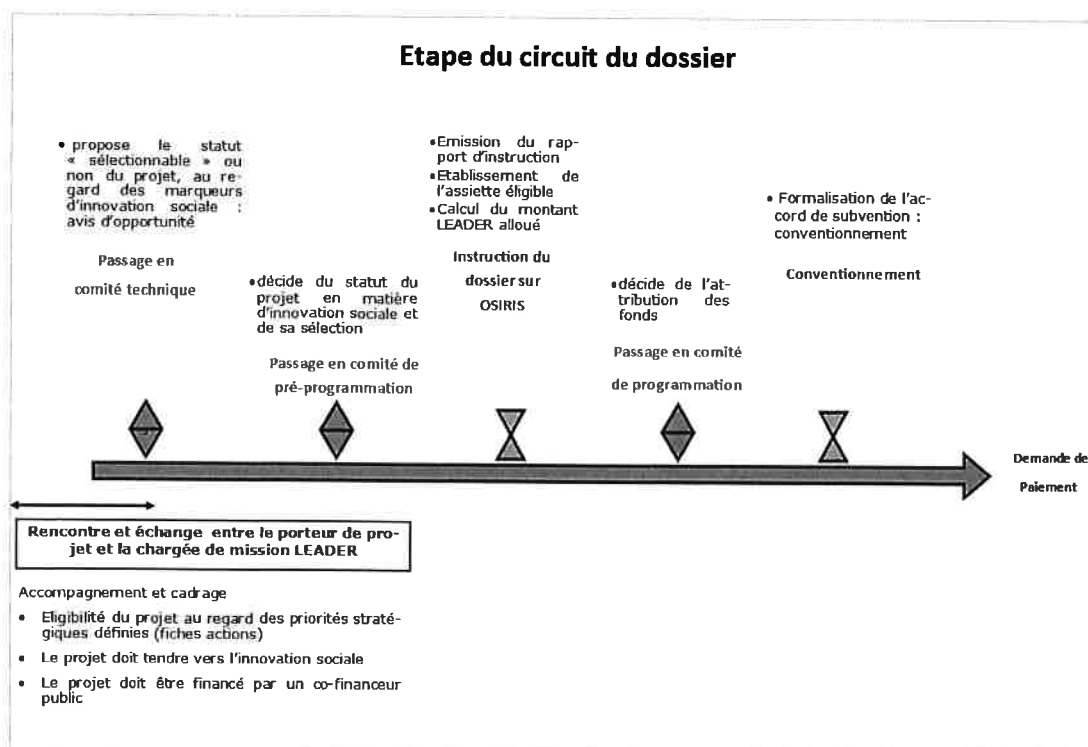
Le GAL du Pays de Langres a signé la convention tripartite GAL/ ASP/ AG le 17/07/2017.

#### **L'OUTIL OSIRIS**

OSIRIS est le logiciel qui permet d'enregistrer, d'instruire et de payer les dossiers. Le logiciel n'est toujours pas opérationnel et il n'est donc pas possible de conventionner et de programmer l'attribution des fonds LEADER. A ce stade, le Comité de Programmation peut seulement valider la sélection des projets.

### **RAPPEL SUR LE CIRCUIT D'UN DOSSIER LEADER**





## RAPPEL SUR LES OBJECTIFS DE PAIEMENT ET D'ENGAGEMENT

Phase engagement :

### Profil annuel minimum d'engagements cumulés à respecter

	2015-2017	2016-2018	2017-2019	2018-2020
Tranches d'engagements	20%	25%	30%	25%
Montant par tranche d'engagements LEADER	299 860 €	374 825 €	449 790 €	374 825 €

	2017	2018	2019	2020
Minimum des engagements cumulés attendus	20%	45%	75%	100%
Montant annuel des engagements cumulés LEADER	299 860 €	674 685 €	1 124 475 €	1 499 300 €

Les années indiquées sont des années civiles (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

45% de l'enveloppe totale à engager au 31/12/2018

Phase paiement

### Profil annuel minimum de paiements cumulés à respecter

	2015-2017	2016-2018	2017-2019	2018-2020	2019-2021	2020-2022	2021-2023
Tranches de paiements	5%	6%	16%	20%	22%	18%	13%
Montant par tranche des paiements LEADER	74 965 €	89 958 €	239 888 €	299 860 €	329 846 €	269 874 €	194 909 €

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Minimum des paiements cumulés attendus	5%	11%	27%	47%	69%	87%	100%
Montant annuel des paiements cumulés LEADER	74 965 €	164 923 €	404 811 €	704 671 €	1 034 517 €	1 304 391 €	1 499 300 €

Les années indiquées sont des années civiles (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

Selon la convention : « En cas de non atteinte du profil annuel minimum, une diminution du montant total de la maquette financière du montant, équivalent à la différence entre le montant du profil annuel attendu et le montant cumulé des paiements effectués, peut être mise en œuvre. Cette modalité est mise en application à partir du 01/01/2019 sur la base du cuil des paiements constatées jusqu'au 31 décembre 2018 »

Le dégagement d'office porte sur le profil de paiement et non sur l'engagement. L'un n'avancant pas sans l'autre, il est indispensable de respecter au mieux le profil d'engagement.

Afin de respecter nos engagements financiers, le président a souhaiter un échange sur :

- la correction de certaines fiches actions qui sont aujourd'hui restrictives au niveau des types d'opérations éligibles. Un avenant est souhaitable. Aline Raillard travaille à des propositions qui seront soumises au prochain comité de programmation. Nous sommes dans l'attente du cadrage d'un avenant en ce qui concerne la région.

#### **Délibération**

*Après en avoir voté, le Comité valide à l'unanimité la possibilité d'un avenant sur les fiches actions*

- La dégressivité des aides, qui avait été inscrite dans le compte rendu du Comité d'installation du 13 juin 2016 est remise cause.  
Rappel : un événement ne pourra pas faire l'objet d'un financement au titre de LEADER au-delà de trois demandes d'aides sur la totalité de la programmation  
Dans le cas d'une demande pour une même opération sur 3 ans, le comité de programmation s'est mis d'accord pour qu'aucune dégressivité ne soit appliquée.

Les dossiers présentés ce soir sont présentés pour sélection (phase « pré-programmation ») et seront soumis au vote du Comité après l'instruction du dossier pour acter du montant de la subvention LEADER (phase « programmation »).

Guy Durantet est désigné comme rapporteur des avis émis par le Comité Technique.

Rappel du déroulement de l'examen des dossiers :

- Présentation du projet par le porteur,
- Echanges entre le Comité de programmation et le porteur,
- Retour du Comité technique par le rapporteur de celui-ci,
- Echanges entre les membres du Comité de programmation et vote.

## 1/ Signalisation de l'animation culturelle et touristique sur les autoroutes du Pays de Langres

### Rattachement au Projet de territoire 2014-2020

Orientation 1 : osons nos atouts locaux

### Rattachement à la stratégie LEADER

Fiche action 1 : Conforter le pays de Langres comme un lieu d'étape par excellence en misant sur les patrimoines comme levier d'attractivité touristique

⇒ Aménagement qualitatif dans le cadre d'une réflexion globale sur

l'aménagement des sites patrimoniaux (naturel, culturel, historique) : mise en place de panneaux pédagogiques valorisant le patrimoine, renforcement de la signalétique, mobilier urbain de qualité.

Maître d'ouvrage : PETR du Pays de Langres

Statut : public

Dépenses en HT

Territoire couvert par l'action : pays de langres

Durée du projet : 01 janvier 2018 au 30 juin 2019

### Contextualisation du besoin et de l'aspiration

Dans le cadre d'une étude pour un nouveau schéma d'aménagement touristiques des lacs et du pays de Langres élaborant une stratégie et un plan d'action sur la période 2014-2020, une orientation toute particulière a été mise en place afin d'améliorer le schéma de signalisation routière du territoire des Lacs et du Pays de Langres dans l'objectif de faire du pays de Langres un territoire d'étape par excellence. Il est fondamental dans ce cadre d'exploiter la position stratégique du pays de Langres sur le Y autoroutier (A5 et A31) qui voit passer chaque année 14,6 millions de véhicules venant de Paris, du nord de la France et de l'Europe, et du sud de la France depuis Lyon et les Alpes françaises.

Le projet présenté est à deux titres, en parfaite cohérence avec le Schéma départemental de développement touristique de la Haute-Marne 2017-2021. D'une part, le schéma départemental priorise la valorisation de la ville de Langres et de sa région dans l'action 2-3 « Renforcer l'attractivité touristique du département autour de Langres ». Et d'autre part, le constat est fait avec les professionnels du tourisme de Haute-Marne qu'il est nécessaire de présenter davantage l'offre touristique haut-marnaise et de mieux guider les touristes, ce qui se traduit dans l'action 4 du schéma « Améliorer la signalisation touristique ».

### Dimension collective du projet

Concernant les parties prenantes, la ville de Langres et Langres Développement ont été à l'initiative de ce projet et de ce schéma, désormais porté par le PETR du Pays de Langres. Différents acteurs ont participé au comité de pilotage afin de co-construire ce schéma et d'acter les actions qui seraient réalisées : Association du Pays de Langres, Maison Départementale du Tourisme, l'état représenté par l'Architecte des Bâtiments de France, les communautés de communes concernées, le GIP du Parc National, la ville de Langres, l'office de Tourisme de Langres, le Comité Régional du Tourisme, les communes et porteurs de projets concernés par des projets dans le cadre du schéma de développement touristique.

De plus, ce projet a fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical du PETR de Langres et du Bureau qui a été validé, à l'unanimité, par l'ensemble des élus. Le projet de signalisation a été approuvé par la Commission Tourisme (feuille de route des actions 2017)

le 17/11/2016. Cette commission inclut des représentants des 3 Communautés de Communes et les représentants de la société civile.

### **Ancrage territorial**

Pour cette opération, l'APRR fournirait l'ensemble des 9 panneaux et en assurerait l'entretien pendant 20 ans : en tant que concessionnaire de l'autoroute.

Les messages sur les panneaux seront définis par un collectif (Ville de Langres, PETR du Pays de Langres, Office de tourisme, etc...) et seront proposés à validation des élus du PETR du Pays de Langres. Les décors seront réalisés par des artistes mobilisés par APRR, afin de conserver une logique graphique aux sections autoroutières, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le projet s'appuie sur son must touristique, Langres, et sa valeur patrimoniale.

### **Accessibilité**

Dans ce cadre, il s'agit d'un accès concret qui favoriserait la visibilité de la ville de Langres afin d'inciter les personnes transitant par ces autoroutes à s'arrêter et à visiter Langres et ses alentours.

Ces panneaux sont placés à 3 endroits stratégiques, en amont des sorties autoroutières de Langres Nord et Langres Sud (positionnées sur des routes départementales et nationale), sur les autoroutes suivantes :

- A5 dans le sens Troyes Langres
- A 31 dans le sens Nancy Langres
- et sur l'A31 dans le sens Dijon Langres

Ils permettront à 14,6 millions de véhicules de visualiser le must de l'offre touristique locale pour inviter, en étape ou en séjour, à la découverte du territoire depuis Langres et ses remparts. L'identité locale est ainsi précisée, renforcée.

### **Nouveauté / rupture par rapport à l'existant**

Auparavant, ces panneaux ne faisaient pas l'objet d'une démarche ascendante : AP2R était à l'initiative du projet, sous couvert d'une vision touristique départementale des années 2000-2005 qui a pris en compte des savoir-faire, des sites, des événements, mais sans précision par du texte.

Aujourd'hui, ce projet naît d'une logique ascendante puisque c'est le territoire, représenté par les élus et la société civile (incarnés par la commission tourisme et comité syndical de PETR) qui font le choix d'installer ces panneaux et qui choisissent en partie la composition de ceux-ci.

#### Plan de financement prévisionnel

<b>Dépenses</b>	<b>Montant en € HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Mise en place des 9 panneaux</b>	136 500,00 €	LEADER	75 000,00 €	54,95%
		GIP Haute Marne	27 300,00 €	20,00%
		PETR	34 200,00 €	25,05%
<b>TOTAL</b>	136 500,00 €	<b>TOTAL</b>	136 500,00 €	100%

## Echanges avec les membres du Comité de programmation

Questions concernant les changements de panneaux et leurs situations géographiques.

Avis du Comité Technique du 06/12/ 2017

Signalisation de l'animation culturelle et touristique sur les autoroutes du Pays de Langres			
Les Marqueurs d'innovation sociale se définissent comme un ensemble d'éléments susceptibles de produire de l'innovation sociale lorsqu'ils sont conjointement menés dans un projet.			
Expert(s) invité(s) :			
Marqueur 1	Contextualisation du besoin et de l'aspiration		3
Marqueur 2	Dimension collective du projet (hétérogénéité)		4
Marqueur 3	Ancrage territorial		4
Marqueur 4	Accessibilité		2
Marqueur 5	Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant		2
TOTAL Points			15
Points forts	Identification du territoire exogène		
Pistes d'amélioration			
Inscription dans les priorités LEADER	Oui		Fiche action LEADER
Inscription dans les priorités du Projet de territoire	Oui		
Statut du projet			Avis du CT
Remarques du comité			sélectionnable

The radar chart displays scores for five markers on a scale from 0 to 5. The scores are: Contextualisation du besoin et de l'aspiration (4), Dimension collective du projet (hétérogénéité) (4), Ancrage territorial (4), Accessibilité (2), and Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant (2).

## DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 20/12/2017

Remarques du Comité de Programmation :

Le Comité technique met en avant l'importance de ces panneaux pour améliorer l'image du territoire et souligne la relativité du marqueur 5, « nouveauté / rupture avec l'existant », sur ce projet

Décision du Comité de Programmation :

⇒ Note de 15/20

⇒ **Dossier sélectionnable**

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	17	1

## 2/ Mise en place d'une plateforme ressources humaines des entreprises en Pays de Langres

### Rattachement au Projet de territoire 2014-2020

Orientation 1 : osons nos atouts locaux

### Rattachement à la stratégie LEADER

Fiche action 3 : Développer des compétences et la qualification des acteurs économiques et favoriser le transfert de savoir-faire

⇒ Accompagner au changement le réseau d'entreprises locales (animations, actions de communication, rencontres)

Maître d'ouvrage : PETR du Pays de Langres

Statut : public

Dépenses en HT

Territoire couvert par l'action : pays de Langres

Durée du projet : 12 mois - 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018

### Contextualisation du besoin et de l'aspiration

Les chefs d'entreprises sud haut Marnais sont confrontés à des problématiques stratégiques, managériales et opérationnelles. Au-delà de leurs savoir-faire et de l'engagement qu'ils mettent en œuvre au service de leur entreprise, ils ont peu d'occasions de réfléchir à la stratégie de leur entreprise.

Leur engagement quotidien se matérialise principalement par des missions opérationnelles. Or, pour assurer un développement pérenne de l'activité, l'entreprise a besoin d'anticiper, de s'adapter à son marché, de mettre en place une stratégie à moyen et long terme et ce d'autant plus dans un contexte de concurrence exacerbée et de croissance atone.

De vrais obstacles existent sur le Pays de Langres quant aux formations : l'absence de formations sur le territoire, les difficultés à se former à l'extérieur (raisons financières et de mobilité), l'envie d'avoir un emploi sine die pour les demandeurs d'emploi, la méconnaissance des dispositifs existants de la part des entreprises, voire des salariés...

De ce fait, les dirigeants de structures employeuses ainsi que leurs salariés peuvent rechigner à partir en formation pour développer leurs compétences.

La création de la GTEC en pays de langres est issue de ces constats partagés par un collectif d'entreprises représenté par Actisud 52 (groupement de 70 entreprises locales), mais aussi par les acteurs de l'emploi, de l'économie et de la formation.

Dans ce cadre, la création de la Plateforme Ressources Humaines (RH) des entreprises en pays de Langres vise à mener une démarche Ressources Humaines adaptée aux TPE, mais aussi aux PME qui vise à accompagner l'entreprise dans l'anticipation de ces besoins en activités et donc en emploi et à traiter toutes problématiques en lien avec sa situation économique du moment.

### Dimension collective du projet

Le projet a été initié par Actisud 52, mais aussi un collectif de représentants élus et de représentants du Conseil de Développement Local du Pays de Langres. De 2011 à 2013, la démarche a été co-portée par Actisud 52 et l'Association du Pays de Langres. Cette phase a permis l'émergence d'un programme d'action coconstruit grâce à une démarche participative avec les adhérents d'Actisud 52, mais aussi les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'économie. De 2013 à 2016, le programme est mis en œuvre dans le cadre d'une

expérimentation sur 3 ans. Les co-porteurs restent les mêmes. La phase 2018-2020, vise quant à elle à être portée par le PETR du Pays de Langres en partenariat avec Actisud 52 afin d'ancrer une démarche à adapter au contexte économique très mouvant.

Pour cette opération, Un Comité de pilotage sera constitué pour en assurer le suivi-évaluation. La proposition de composition est la suivante :

- ACTISUD 52,
- LE PETR DU PAYS DE LANGRES,
- LA DIRRECTE 52,
- LE CONSEIL REGIONAL GRAND EST,
- LE GIP HAUTE-MARNE
- LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU PAYS DE LANGRES,
- LES SYNDICATS DE SALARIES,
- LES SYNDICATS PATRONAUX.

Par ailleurs, il est attendu à ce que le Service Public de l'Emploi Local (SPEL), instance de concertation des acteurs locaux pilotée par l'Etat soit porteur de la démarche de GTEC en pays de Langres. Dans le cadre des actions à mettre œuvre et en fonction des thèmes traités, les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'économie seront également associés.

### **Ancrage territorial**

Le projet de GTEC émerge des besoins de territoire grâce à la démarche projet menée entre 2011 et 2013. Des solutions ont été expérimentés lors de la phase 2013 - 2016 afin de les adapter aux réalités locales.

La co-construction du projet 2018, a pour objectif le développement économique local au travers de 3 axes principaux qui traduisent de l'ancrage territorial de ce projet :

#### **Axe 1 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DE LEURS ACTIVITES**

Les entreprises (au sens large quel que soit leur statut) sont les seules créatrices d'activités et donc pourvoyeuses d'emplois. Il convient donc de maintenir et soutenir ce tissu d'entreprises locales et l'amener à avoir une vision stratégique et ainsi augmenter leur capacité de recrutement. Cinq opérations sont proposées ; quatre ont été testées lors de la période 2013 - 2014.

La plus-value apportée par rapport aux offres de services des acteurs de l'économie, de l'emploi et de la formation réside dans l'accompagnement individualisé et ascendant des chefs d'entreprises.

#### **2 : METTRE EN PLACE UN SERVICE RESSOURCES HUMAINES PARTAGE AU SEIN D'ACTISUD 52**

Les petites entreprises (au sens large quel que soit leur statut) sont dépourvues de fonction RH. Il convient donc de les monter en compétences et de les aider à travailler ensemble afin de répondre à leurs problématiques RH, en mettant en place un véritable service RH partagé au sein d'Actisud 52.

#### **3 : ANIMER LA VIE DU CLUB D'ACTISUD 52 ET DEVELOPPER/RENFORCER LA NOTION DE RESEAU**

Les forces du réseau Actisud 52 sont l'appartenance au territoire du pays de Langres et une représentation diversifiée des entreprises quel que soit leur taille, leur activité, leur statut. Actisud 52 a gagné une légitimité locale pour défendre la cause de ses adhérents tous appartenant au territoire du pays de Langres. C'est un lieu de rencontre qui permet à chaque

entreprise d'évoquer son quotidien, ses difficultés. La démarche GTEC 2013 – 2016 a permis d'amorcer une proposition d'offre de services au service de ses adhérents, du territoire.

Il convient de concrétiser une offre de services apportant des réponses concrètes par la construction d'un modèle local, de proximité, moins cloisonné et plus préventif.

### **Accessibilité**

Le projet a pour objectif de faciliter l'accès à la formation et à l'emploi pour tous en prenant en compte les missions du chef d'entreprise en l'accompagnant à :

- Anticiper et formaliser ses besoins afin de décliner les actions RH adéquates utiles au chef d'entreprises et aux salariés ;
- Prendre conscience du lien étroit entre activité et RH pour favoriser le développement de l'entreprise.

Ces objectifs seront possibles par une animation de proximité et l'appui et l'expertise du GEHM.

### **Nouveauté / rupture par rapport à l'existant**

Ce projet est innovant en termes de services car il propose, dans le cadre d'un partenariat public/privé, la co-construction d'une méthodologie d'intervention RH innovante et personnalisée en fonction des besoins des entreprises.

### Plan de financement prévisionnel

**Ce projet pourra être soutenu au titre des fonds LEADER sur 3 années maximum. Chaque année, le porteur devra justifier d'une évolution de son projet pour émarger au financement européen LEADER.**



Année N					
Dépenses	Montant		Recettes	Montant	%
Dépense sur devis : - prestation externe GEHM : 24 000 € - communication / organisation d'évènements 6 000 €	30 000,00 €		LEADER	37 625,00 €	50,00%
Dépenses de personnel Animateur GTEC	42 000,00 €		ETAT directe	22 575,00 €	30,00%
Frais de mission	3 250,00 €		Auto financement : - PETR 7525 € - Actisud 52 7525 €	15 050,00 €	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>75 250,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>75 250,00 €</b>	<b>100,00%</b>
Année N+1					
Dépenses	Montant		Recettes	Montant	%
Dépense sur devis : - Communication/organisation d'évènements 3 000 €	3 000,00 €		LEADER maximum	30 880,00 €	64,00%
Dépenses de personnel Animateur GTEC	42 000,00 €		Co financement minimum	7 720,00 €	16,00%
Frais de mission	3 250,00 €		Auto financement: - PETR : 4 825 € - Acti sud 52 : 4 825 €	9 650,00 €	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>48 250,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>48 250,00 €</b>	<b>100,00%</b>
Année N + 2					
Dépenses	Montant		Recettes	Montant	%
Dépense sur devis : - Communication/organisation d'évènements 3 000 €	3 000,00 €		LEADER maximum	30 880,00 €	64,00%
Dépenses de personnel Animateur GTEC	42 000,00 €		Co financement minimum	7 720,00 €	16,00%
Frais de mission	3 250,00 €		Auto financement: - PETR : 4 825 € - Acti sud 52 : 4 825 €	9 650,00 €	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>48 250,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>48 250,00 €</b>	<b>100,00%</b>

### Echanges avec les membres du Comité de Programmation

Echanges sur le financement actuel du poste d'animateur de la GTEC, sur la nouvelle gouvernance et ses membres, sur la nécessité pour actisud 52 d'un co-portage avec le PETR, sur la cible de cette opération à destination des entreprises mais aussi des associations ? Existe-t-il d'autres plateformes RH en France ?

Mr Doucey regrette la disparition des financements du Conseil départemental et du Conseil Régional sur cette action.

Avis du Comité Technique du 06/12/2017

Mise en place d'une plateforme Ressources Humaines des entreprises en Pays de Langres			
Les Marqueurs d'innovation sociale se définissent comme un ensemble d'éléments susceptibles de produire de l'innovation sociale lorsqu'ils sont conjointement menés dans un projet.			
Expert(s) invité(s) :			
Marqueur 1	Contextualisation du besoin et de l'aspiration	3	
Marqueur 2	Dimension collective du projet (hétérogénéité)	4	
Marqueur 3	Ancrage territorial	3	
Marqueur 4	Accessibilité	3	
Marqueur 5	Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant	3	
		TOTAL Points:	16
Points forts	Mutualisation des compétences et des ressources Réponses locales adaptées Accès à la formation		
Pistes d'amélioration			
Inscription dans les priorités LEADER	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Fiche action LEADER	<input checked="" type="checkbox"/>
Inscription dans les priorités du Projet de territoire	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Avis du CT	<input checked="" type="checkbox"/> sélectionnable
Statut du projet			
Remarques du comité			
Décision du comité			

**DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 5 JUILLET 2017**

Remarques du Comité de Programmation :

*Il serait souhaitable pour les années 2019 et 2020 que le Conseil Régional, en tant que chef de file, finance cette action.*

Décision du Comité de Programmation :

- ⇒ note de 15/20
- ⇒ **Dossier sélectionnable**

Votants	Contre	Pour	Abstention
18	0	17	1

**Récapitulatif des montants LEADER sollicités pour ces deux dossiers :**

Fiche Actions	Dossiers	Montants LEADER sollicités
	Signalisation de l'animation culturelle et touristique sur les autoroutes du Pays de Langres porté par le PETR du Pays de Langres	75 000 €
	Mise en place d'une plateforme Ressources Humaines des entreprises en Pays de Langres porté par le PETR du Pays de Langres	37 625 €
	<b>TOTAL</b>	<b>112 625 €</b>

Projection consommation maquette financière suite à la sélection des dossiers présentés au 20/12/2017

Fiches actions	Sous-mesure LEADER	LEADER	Montant pré programmé (à la sélection du projet)	
		en €	en €	en %
Axe 1		435 000,00 €	104 573,35 €	24%
fiche action 1	19.2	435 000,00 €	104 573,35 €	0%
Axe 2		390 000,00 €	73 056,00 €	19%
Fiche action 2	19.2	210 000,00 €	73 056,00 €	35%
fiche action 3	19.2	180 000,00 €	0,00 €	0%
Axe 3		235 000,00 €	64 965,16 €	28%
Fiche action 4	19.2	235 000,00 €	64 965,16 €	28%
Axe 4 - Coopération	19.3	64 475,00 €	0,00 €	0%
Axe 5 - Animation	19.4	374 825,00 €	72 837,57 €	19%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 499 300,00 €</b>	<b>315 432,08 €</b>	<b>21%</b>

### 3/ Informations diverses

Projets actuellement à l'étude :

- La GARE
- Office de Tourisme de Langres : projet renaissance 2018
- Forum Diderot : Biennale des lumières 2018
- Renaissance Château du Pailly
- Association des Amis de l'Abbaye de Morimond
- Agri-échange
- Défis

Mise en place de Xconvoc

**Dominique THIEBAUD**  
Président du GAL du Pays de Langres

